

Services en Ligne

Démarches administratives :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Vous pouvez consulter le site officiel "Service Public.fr" pour toute question concernant les démarches administratives et effectuer les demandes en ligne.

<https://www.service-public.fr>

Le secrétariat de mairie reste votre interlocuteur privilégié pour vous assister dans vos démarches administratives.

Vous pouvez également vous rapprocher de l'antenne France Services de l'Isle en Dodon pour toutes démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi...

Déclaration préalable de travaux :

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire.

Vous devez impérativement déposer votre demande auprès du secrétariat de mairie et obtenir cette autorisation avant d'entreprendre les travaux.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>

Un pass ZFE vous permet toutefois de circuler et de stationner 52 jours par an dans le périmètre de la ZFE quelle que soit la vignette Crit'air.

Lien pour demande d'un pass ZFE de Toulouse :

<https://metropole.toulouse.fr/demarches/demander-le-pass-zfe> 